Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu

Séance du mardi 11 avril 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE AVRIL A VINGT-HEURES-TRENTE, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la SALLE DES HALLES DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 05 avril 2023.

Présents : MMES BRIDEL C., CHYRA S., GAUTIER I., MACOURS P., MARCHAND-DEDELOT I., MERET L., PRETOT-TILLMANN S., SALMON R., SEVIN-RENAULT K., MM BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BONNISSEAU V., CHEVESTRIER B., DANTON Y., DUPIRE J., FRAUD E., HARDY S., LE PALAIRE S., LE ROUX Y., MICHOT B., PIQUET S., SALAUN R., VEILLAUX D.

Absents : MMes AMELOT M., CHARDIN N., CORNU P., OULED-SGHAÏER A-L., THOMAS-LECOULANT E., TULANNE E., MM BELLONCLE J., DENOUAL C., GAUTIER C., RASPANTI S., ROCHER P., TRAVERS S.

Pouvoir : M. BELLONCLE J. à M. BEGUE G., M. DENOUAL C. à M. FRAUD E., M. GAUTIER C. à Mme MERET L., Mme OULED-SGHAÏER A-L. à Mme BRIDEL C., M. RASPANTI S. à Mme SALMON R.

Secrétaire de séance : M. DUPIRE J.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20h35

DELIBÉRATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du 07/02/2023.

DEL 2023/026 : AFFAIRES GENERALES - Installation d'un membre du Conseil Communautaire

- DECLARE, Mme Elodie TULANNE, installée.

DEL 2023/027 : AFFAIRES GENERALES - Désignation d'un représentant dans les organismes extérieurs

- DESIGNE les représentants de Liffré-Cormier Communauté dans les organismes extérieurs comme suit :

Organisme	Instance	Fonction	Représentants
Syndicat Scot Pays de Rennes	Comité syndical	Suppléants	- D. VEILLAUX - I. GAUTHIER
SMICTOM de Fougères	Comité syndical	Titulaire	- Y. LE ROUX

DEL 2023/028 : CONTRACTUALISATION - Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028 : programmation du volet Fonctionnement pour l'année 2023

(M. BONNISSEAU ne prend pas part au vote)

- APPROUVE la programmation 2023 du volet « Fonctionnement » du contrat départemental de solidarité territoriale, telle que présentée ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

DEL 2023/029 : FINANCES - Convention organisant le reversement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au Syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères du Pays de Fougères

- APPROUVE, les termes de la convention telle que proposée ;
- AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DEL 2023/030 : FINANCES - Fixation des taux d'impositions 2023

- FIXE les taux d'imposition présentés ci-dessus pour l'exercice 2023.

DEL 2023/031 : FINANCES - Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2023

- FIXE le produit attendu de la taxe GEMAPI à 157 566 euros pour l'exercice 2023.

DEL 2023/032 : FINANCES - Approbation du budget primitif 2023 du budget ZAI Beaugé

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe « ZAI Beaugé », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2023/033 : FINANCES - Approbation du budget primitif 2023 du budget ZA Mottais 3

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA Mottais 3 », dans sa globalité, tel qu'il est présenté ;

DEL 2023/034 : FINANCES - Subvention au C.I.A.S de Liffré-Cormier Communauté

- VALIDE le montant de 800 000 euros de subvention globale de fonctionnement pour l'exercice 2023. Le versement de cette subvention interviendra en cours d'exercice, par acomptes, afin de répondre aux besoins de trésorerie du CIAS de Liffré-Cormier ;
- VALIDE le montant de 355 741.62 euros de subvention « exceptionnelle » de fonctionnement pour l'exercice 2023. Le versement de cette subvention interviendra en cours d'exercice, afin de répondre aux besoins de trésorerie du CIAS de Liffré-Cormier.

DEL 2023/035 : RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi non permanent – contrat de projet – « Chargé.e de mission portail famille territorial »

- APPROUVE la création d'un emploi non permanent sur un emploi de catégorie B à temps complet (35/35ème) pour une durée de 2 ans, renouvelable dans une limite totale du contrat de 6 ans

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget
- AUTORISE Monsieur Le Président de Liffré-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2023/036 : RESSOURCES HUMAINES - **Modification du tableau des emplois et des effectifs**

- APPROUVE la modification du tableau des emplois et des effectifs telle que présentée ci-avant ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- AUTORISE Monsieur Le Président de Liffré-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2023/037 : RESSOURCES HUMAINES - **Convention de participation protection sociale complémentaire – Groupement avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine**

- RETIENT la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale,
- ACCORDE une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhèreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence,
- FIXE le niveau de participation comme suit :
    - Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 7 € par agent,
- AUTORISE M. le Président à effectuer tout acte en découlant, et notamment le lancement de la consultation par appel public à concurrence prévu selon les termes de l'article 15 du décret n° 2011-1474.

- APPROUVE l'organisation proposée pour la réalisation des 7 heures demandées au titre de la journée de solidarité ;
- AUTORISE Monsieur Le Président de Liffré-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2023/039 : RESSOURCES HUMAINES - **Taux de vacation pour les intervenants en lecture publique**

- APPROUVE la possibilité de recourir à des intervenants vacataires pour assurer des missions complémentaires auprès du service lecture publique ;
- FIXE le taux horaire de vacation à 50 euros ;
- AUTORISE Monsieur Le Président de Liffré-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2023/040 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - **Cession de la parcelle ZH 555p sur la ZA de la Mottais à Saint-Aubin-du-Cormier**

- ACCEPTE la cession du terrain cadastré ZH 555p à l'entreprise SOPRIM ou à ses représentants d'une surface d'environ 6076m², à parfaire ou à diminuer suite au document d'arpentage, au prix unitaire du mètre carré de 37€ HT/m², soit 224 812 € HT ;
- PASSE outre l'avis de la Direction Immobilière et VALIDER le prix de cession à 37€ HT/m² ;
- AUTORISE l'entreprise à déposer son permis de Construire dans l'attente de la réitération de l'acte de vente chez le notaire ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous documents et actes nécessaires à la cession du terrain à l'entreprise mentionnée ci-avant ou à la société civile immobilière qu'elle aura constituée ou désignée.

DEL 2023/041 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - **Cession de la parcelle E637p, E635p, E636p sur la ZAE de La Tannerie à La Bouëxière**

- ACCEPTE la cession du terrain cadastré E637p, E635p, E636p pour une surface totale de 1 647 m², au prix unitaire de 26€ HT/m², soit 42 822€ HT au total, à la SCI RETR-O ;
- PASSE outre l'avis de la Direction Immobilière et VALIDER le prix de cession à 26€ HT/m² ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous documents et actes nécessaires à la cession du terrain à l'entreprise mentionnée ci-avant ou à la société civile immobilière qu'elle aura constituée ou désignée.

DEL 2023/042 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - **Modification du dossier de création de la ZAC de Mottais 2**

- APPROUVE la modification du périmètre du dossier de création de la ZAC de Mottais 2 ;
- APPROUVE le changement de la fiscalité de l'aménagement sur ce secteur pour y restaurer la taxe d'aménagement, considérant que la participation sur charges foncières ne permet en aucun cas de couvrir les charges de la collectivités inhérentes à cet aménagement.

DEL 2023/043 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - **Avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAC de Mottais 2 à Saint-Aubin-du-Cormier**

- APPROUVE l'avenant n°6 au marché n°2018-001 de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'extension de la ZAC de la Mottais (Mottais 2).
- AUTORISE le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de cette procédure.

DEL 2023/044 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - **Convention financière avec le SDE 35 pour l'éclairage public du** VALIDE l'étude opérationnelle ainsi que la convention financière proposées par le SDE 35 ;

- ACCEPTE la prise en charge par l'EPCI du montant total de l'opération de 90 234.10 € TTC ;
- PREND ACTE qu'un avenant à la présente convention devra être conclu, si l'EPCI estime nécessaire d'apporter des modifications au programme ou à l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- AUTORISE Monsieur Le Président, à signer la convention financière présentée par le SDE 35, ainsi que tout document se rapportant à ce projet.

DEL 2023/045 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ZAC de Mottais 2 - Cession d'un terrain en vue de la réalisation d'une nouvelle déchèterie au profit du SMICTOM du Pays de Fougères

- APPROUVE la cession au profit du SMICTOM du Pays de Fougères des parcelles cadastrées section ZH 61p, 439p, 438p, 441p, 440p pour une superficie de 12 079 m², avec insertion d'un droit de préférence au bénéfice de Liffré-Cormier Communauté.
- APPROUVE le prix de cession de 12.50 €HT le mètre carré auquel s'ajoutera la taxe sur la valeur ajoutée ;
- AUTORISE le SMICTOM du Pays de Fougères à déposer ses demandes de permis de construire et autorisation environnementale dans l'attente de la réitération de l'acte de vente chez le notaire ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous documents et actes nécessaires à la cession desdites parcelles.

DEL 2023/046 : BATIMENTS - Avenants aux marchés de réhabilitation et d'extension du Centre Multi Activités de Liffré - Aquazic

- VALIDE les avenants des lots n° 1, 5, 12, 19, 20 et 21 des marchés n° 2020-21 et autoriser M. le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de cette procédure ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires à son exécution.

DEL 2023/047 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Fixation du montant des pénalités relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2023

- APPROUVE les montants des pénalités relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif telles qu'elles sont présentées ci-dessus pour une mise en application en 2023 ;

DEL 2023/048 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Modification du règlement de service pour le Service Public

- APPROUVE le nouveau règlement de service du SPANC.

DEL 2023/049 : TRANSPORT ET MOBILITE - Création d'une aide à l'acquisition de vélos

- VALIDE les caractéristiques du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos telles que présentées ci-dessus :
  - Les objectifs poursuivis :
    - Susciter l'envie de pratiquer et d'acquérir un VAE, en complémentarité du service de location de VAE existant ;
    - Faciliter l'équipement des ménages et la montée en gamme des VAE, y compris pour les ménages les plus modestes ;
    - Rendre l'acquisition d'un VAE plus attractive pour différents types d'usagers,
    - Favoriser le report modal vers le vélo des actifs résidant et travaillant sur le territoire.
  - Le matériel concerné : VAE de tout type (VAE classique, vélo-cargo, vélo pliant, vélo adapté à des situations de handicap...), vélos atypiques sans assistance électrique (vélo pliant, vélo-cargo, vélo adapté à des situations de handicap...) ;

- Le public visé : tous les ménages résidant sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté, sans condition de revenus, une seule aide par ménage pour deux ans ;
- Le montant de l'aide : 100 € pour les ménages dont le revenu fiscal est supérieur à 14 089 € par part, et 200 € pour les ménages dont le revenu fiscal est inférieur à ce seuil. Ce seuil correspond à celui utilisé dans le cadre du dispositif national au 1er janvier 2023, il pourra être révisé selon l'évolution du cadre national par délégation du Bureau communautaire. L'aide locale est plafonnée à 40% du montant du vélo (au même titre que l'aide nationale) ;
- L'aide est versée sur demande de l'usager, dans les 6 mois suivant l'achat, avec une rétroactivité possible au 1er janvier 2023.

- VALIDE le projet de règlement du dispositif, ci-annexé ;
- DELEGUE au Bureau communautaire l'actualisation du règlement du dispositif et l'actualisation des seuils permettant de définir le montant de l'aide ;
- AUTORISE M. le Président ou son délégataire à décider, par arrêté, l'octroi ou non de la subvention, sur la base de l'instruction administrative des dossiers de demande de subvention déposés,
- AUTORISE M. le Président ou son délégataire à signer l'ensemble des actes et documents afférents à cette délibération, y compris la convention conclue entre Liffré-Cormier Communauté et chaque bénéficiaire de la subvention, dans la limite des crédits inscrits au budget (Budget DESTINATAIRE « Mobilités », article 6745 - Subventions aux personnes de droit privé).

- VALIDE l'adhésion de Liffré-Cormier Communauté à l'association AGIR à partir de 2023, pour une adhésion simple de l'ordre de 2 000 € par an ;
- DONNE DELEGATION au Président ou son délégataire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération, dans les limites des crédits inscrits au budget.

DEL 2023/051 : TOURISME - Fixation de la tarification des activités touristiques

- APPROUVE la tarification des activités touristiques, pour la saison 2023 : 5 euros pour les adultes, gratuit pour les moins de 18 ans, cette tarification étant appliquée pour les activités app suivantes : balade contes et paysages, sortie kayak contée, atelier Natur'Ecriture et activité Bain de forêt ;
- SUPPRIME le nombre minimal d'achat d'exemplaires du guide de balades familiales en Pays de Rennes auprès des revendeurs privés et des communes, le prix de vente n'étant pas modifié ;
- DONNE DELEGATION au Président ou son délégataire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

DEL 2023/052 : CULTURE- Charte des collections du réseau des médiathèques

Il est proposé au conseil communautaire de prendre connaissance de cette charte.

DEL 2023/053 : CULTURE - Principe de délégation de service public pour le cinéma Le Mauclerc

- VALIDE le principe du recours à un contrat de délégation de service public portant affermage du cinéma Le Mauclerc à Saint-Aubin-du-Cormier ;

– AUTORISE M. le Président à lancer la procédure et négocier avec les candidats, dans les conditions définies par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales.

DEL 2023/054 : PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

– PREND ACTE des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations.

La séance prend fin à 22h11

Fait à LIFFRÉ, le 11/04/2022

« Certifié conforme »
par le Président, Stéphane PIQUET

le secrétaire de séance, Jean DUPIRE

LCC
LIFFRÉ
CORMIER
COMMUNAUTÉ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DATE D'AFFICHAGE :